

**Complément d'avis n° 2023/04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale du génie de l'eau
et de l'environnement de Strasbourg
(ENGEES)**

Objet

Demande de mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour les formations suivantes :

Ingénieur diplômé de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu la demande présentée par l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 mars 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour la formation de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg mentionnée ci-dessus.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mars 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON